

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



La prévention comme mégalomanie The megalomania of prevention La prevención-megalomanía

Willibrord de Graaf

Numéro 11 (51), printemps 1984

La prévention, entre le contrôle et l'autogestion

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034633ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034633ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

de Graaf, W. (1984). La prévention comme mégalomanie. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (11), 141-148. <https://doi.org/10.7202/1034633ar>

Résumé de l'article

Au Pays-Bas, la prévention a pris — dans les années 70 — une tournure mégalomane. La conjonction des intérêts de l'État et de groupes progressistes a permis de développer une conception de la prévention en termes plus de « changement » qu'en termes d'« adaptation ». Cette coalition entre l'État-providence et les groupes progressistes fut cependant provisoire et limita la portée des tentatives de démocratisation et de participation qui y étaient à l'oeuvre. La reconnaissance insuffisante de ces limites a fait que les activités de prévention ont, en réalité, davantage contribué à une extension du système de soins et d'assistance qu'à la création de groupes autonomes.

Les développements qui se sont produits dans le domaine du chômage des jeunes montrent clairement combien la prévention est liée aux limites des rapports économiques et sociaux existants. La dislocation de la coalition temporaire État-groupes progressistes implique aussi que la prévention soit à nouveau nettement organisée comme moyen de contrôle et de mobilisation des individus en vue du respect des normes. Une telle politique s'adresse donc aux groupes les plus « vulnérables », c'est-à-dire aux jeunes qui, du fait de leur faible niveau de formation et des possibilités limitées de travail, sont en position dominée sur le marché de l'emploi.

la prévention :
comment s'en
débarrasser...
comment elle
ressurgit

141

La prévention comme mégalomanie

W. de Graaf

La prévention ne se réduit pas au projet de l'État — et des experts qui en dépendent —, consistant à réaliser une politique sociale qui permette de prévenir et de contrôler, dans la mesure du possible, des phénomènes déviants, inquiétants et coûteux comme la maladie, l'asservissement à la drogue, les troubles psychiques et la criminalité. Elle est également (ou a été), pour les travailleurs progressistes et les gens de terrain, un point de départ pour la création de formes d'organisation s'attaquant aux causes sociales de bien des misères humaines. C'est au point de rencontre de ces deux projets qu'est née, dans des conditions économiques et sociales particulières, une interprétation mégalomane de la prévention, spécialement dans les groupes progressistes.

À titre d'éclaircissement, nous commencerons par tracer une

brève esquisse des développements de la prévention aux Pays-Bas. Nous verrons tout particulièrement dans quelle mesure des activités préventives dans le domaine du chômage des jeunes peuvent, dans des conditions sociales en voie de transformation, soit renvoyer à des formes classiques de prévention caractérisées par la lutte contre un comportement asocial, soit présenter des aspects mégalomanes.

La participation en tant que programme de prévention

Il n'est pas dans nos intentions de présenter une synthèse historique de l'idée de prévention aux Pays-Bas. Nous soulignerons plutôt quelques points en attirant surtout l'attention sur ce qui s'est développé ces vingt dernières années.

Jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, la prévention aux Pays-Bas était peu développée ; elle avait alors pour but de combattre les maladies (par exemple la tuberculose), la criminalité (juvénile) et d'autres formes de déviance sociale. Comme dans d'autres pays, la prévention était alors étroitement liée à l'aspect curatif de l'action : c'était une tentative — modeste — de reconnaissance précoce de troubles et de déviances, d'information sur des principes d'hygiène mentale, et de traitement de cas « légers ». À un niveau plus quoti-

142 dien, le travail préventif était alors assuré par des Églises, des médecins et des juristes. Si, après 1945, la lutte contre la « pathologie sociale » constitua l'avant-plan de la politique préventive, progressivement et surtout à partir des années 60 avec l'apparition de l'État-providence, la prévention connut un grand essor. Celui-ci provoqua deux sortes de glissements : la prévention prit de plus en plus de valeur comme activité professionnelle générale (le travail de prévention devint un métier) et fut de moins en moins définie comme réarmement moral. Elle devint un programme de possibilités d'épanouissement qui, progressivement, gagna du terrain dans le domaine social. Par rapport à l'idéologie de participation et de démocratisation de ces années-là, des objectifs comme le « bien-être » et la « santé mentale » furent clairement désignés comme devant être réalisés par l'État ; le ministère de la Culture, du Délassement et du Travail social, créé en 1963, ne fut-il pas parfois appelé ministère de la Participation... Il fallait une participation et provoquer une prise de conscience tout en mettant fin à l'inégalité sociale en matière de pouvoir, de connaissance et de revenus. Les conséquences ne se firent pas attendre.

Il n'y eut plus de frein au développement des soins de santé et l'État finança la transformation des services traditionnels (service de

la jeunesse, services sociaux, travail de quartier et de clubs) en services du bien-être. Une place importante fut faite aux initiatives privées (les groupes pour le Tiers-Monde devinrent des centres de formation, on admit des solutions alternatives pour l'assistance des jeunes). Ajoutons que cette croissance explosive du secteur des soins et du bien-être fut soutenue par une extension du système de la sécurité sociale, qui garantissait à chacun un minimum vital et une protection contre les frais de maladie, la perte d'emploi, etc.

C'est donc essentiellement dans la décennie des années 60 que l'État mit sur pied et finança des programmes de prévention. Les mouvements sociaux de cette époque purent, dans un climat de croissance économique et de transformation culturelle, faire entendre leurs exigences en matière de démocratisation, de participation, d'épanouissement et de changement social. Ils acquirent, non sans lutte mais somme toute assez facilement, une influence politico-idéologique. Aussi bien dans la sphère de l'enseignement et de la formation que dans celle des services de bien-être et de santé mentale, de nombreuses activités et initiatives se développèrent, notamment celles orientées vers les groupes les moins favorisés de la population.

À l'arrière-plan de cette série de projets et d'actions, une formule assez simple : *ne pas adapter mais changer*. Ceux qui connaissaient des situations particulières marquées par l'échec devaient être conscientisés et poussés à la révolte contre des conditions oppressantes. Les groupes collectivement exposés à des situations défavorisées devaient avoir l'occasion de prendre leur sort en main. Ces conceptions se cristallisèrent avec le développement des groupes de communication : il s'agissait bien de réunir des personnes ayant des problèmes plus ou moins identiques

afin qu'elles se reconnaissent et s'apprécient comme individus, premier pas vers leur libération (il est rare que cette « culture de communication » les amène à faire un second pas !). Soulignons que les idées et les initiatives concernant notamment l'auto-assistance, le « self-help », se rapprochent fortement de ces pratiques.



De la mégalomanie à l'impuissance

Dans le climat social-démocrate néerlandais, cette politisation de l'assistance et du travail social eut des effets contradictoires. D'une part, il permit à des individus et à des groupes de s'occuper de leurs propres problèmes et conditions de vie. Cela n'a probablement signifié un changement de style de vie que pour de petits groupes appartenant à des milieux de niveau moyen ou supérieur. D'autre part, des phénomènes comme les groupes de communication, d'auto-assistance, d'action, de travail bénévole, se généralisèrent de telle sorte qu'ils finirent par constituer un modèle technique d'assistance et de prise de conscience, en dehors de tout projet politique direct. Cette généralisation s'est opérée tant à l'intérieur de mouvements sociaux qui produisaient leurs propres institutions et rites que dans l'ensemble des organes de soins et d'assistance, où le professionnalisme reçut une nouvelle impulsion en s'appropriant ce mode de travail.

Ainsi donc la prévention, conçue comme changement et non comme adaptation, a produit concrètement un résultat opposé : un renforcement de l'expertise curato-éducative, une institutionnalisation et la fragmentation qui en découle. C'est que l'idée d'inciter les gens à l'action en réunissant ceux qui ont les mêmes problèmes implique précisément l'identification d'un groupe délimité ayant une problématique particulière. Quelle a été la stratégie des travailleurs sociaux progressistes ? Si, au départ, elle cherchait à faire naître des activités de politisation dans tous les secteurs, elle a, en fait, abouti à une plus grande différenciation professionnelle et à une division démultipliée de groupes à objectifs déterminés. L'intérêt — postulé par les travailleurs sociaux — pour les différents groupes d'obtenir une autonomie a conduit principalement à produire un encadrement formel, à renforcer les subdivisions au sein d'un ensemble qui avait connu une croissance incontrôlée. L'hypothèse d'une sorte d'autogestion à petite échelle a, par manque de sens de la réalité sociale, produit un renforcement des processus d'individualisation plutôt qu'un début de formes d'organisation plus collectives. En effet, étant donné que la politisation implique une prise de conscience et une responsabilité individuelles et en l'absence d'une possibilité réelle de changement social, on insista sur la capacité de l'individu à vivre sa situation, à utiliser, de manière créative, ses propres limites et frontières.

La mégalomanie de telles activités de prévention peut alors se mesurer précisément dans l'entêtement et la prétention à soutenir des réformes globales alors que la pratique se cantonne à des activités de détail. C'est que la réalité sociale ne se laisse pas briser facilement, et il est difficile de le reconnaître aujourd'hui encore. C'est assez compréhensible dans un

pays comme les Pays-Bas, où les ouvertures offertes au sein du système d'assistance favorisaient quantité de phantasmes sur les révolutions structurelles et leur donnaient même une certaine base. Il reste que le modèle de politisation, dont les effets étaient au départ puissants et revitalisants, une fois confronté à la réalité sociale a aidé à adapter et améliorer un système démodé plutôt que de produire une nouvelle systématique. La difficulté à suivre cette évolution explique partiellement le fait que bien des travailleurs sociaux progressistes subissent, sans résistance, le démantèlement ou la transformation de l'État-providence : maintenant que le modèle de politisation ne convient plus et que l'État se désengage, il n'y a plus rien à faire. La coalition temporaire entre l'État et les travailleurs sociaux s'est disloquée et le système des services et des mécanismes mis en place se trouve de plus en plus en danger. La critique vient tant de « gauche » que de « droite » : la droite voit dans l'étatisation une dégradation de la responsabilité personnelle et une preuve de la perversité de l'influence de l'État ; de plus, le coût en est énorme ; la gauche, considérant avec répulsion le chaos d'intérêts particuliers et d'engagements peu cohérents, cherche des principes de base pour une remise en ordre et est convaincue que seules l'efficacité et l'utilité peuvent encore sauver les acquis de l'État-providence. C'est la fin de la prévention comme concept de « changement social ». Elle n'a, dès lors, plus aucune marge d'action ; reste un intérêt — limité — pour les activités de prévention qui concernent des groupes à risques reconnus comme tels. On en revient donc à une approche en termes de situation spécifique ; ce qui signifie, à nouveau, une définition de groupes en termes de caractéristiques sociales objectivées (comme si des groupes à problèmes s'auto-produisaient

au lieu d'être le produit de divisions, sélections, relations sociales). Ainsi peut-on comprendre l'intérêt récent porté aux programmes de dépistage précoce des troubles du développement et aux théories de l'interaction, puisque ce serait dans les toutes premières interactions entre enfant et éducateurs qu'il faudrait chercher les germes d'une déviance sociale potentielle...

Ce n'est cependant pas à ces programmes que nous nous attarderons mais aux problèmes que soulève le chômage des jeunes, en nous demandant quelle est la nature de la politique préventive mise en place ces dernières années.

143



Chômage des jeunes et politique préventive

Parce que le chômage des jeunes aux Pays-Bas n'est apparu comme un problème quantitatif qu'après 1965, les activités destinées à le prévenir et à en combattre les effets ont été moins marquées par la tendance mégalomane de la prévention telle que décrite précédemment. Néanmoins, celle-ci était encore perceptible il y a une dizaine d'années, quand le chômage des jeunes pouvait encore être perçu comme un problème conjoncturel et temporaire susceptible d'être combattu par une formation améliorée ou un accompagnement. Une politique particulière et spécialement orientée vers les jeunes paraissait inutile, les instru-

144 ments de régulation du marché du travail existants étant considérés comme suffisants. Pourtant, de plus en plus de jeunes se trouvaient en difficulté et l'augmentation de leur taux de chômage ne s'accordait guère avec les promesses d'indépendance (financière) et d'abondance que l'État-providence avait fait miroiter.

Dans cette situation, des organisations de jeunes syndiqués développèrent, en 1978, un Plan de travail des jeunes qui exigeait de l'État 200 millions de florins pour créer des possibilités de travail socialement utile. Nous reparlerons en détail de ce plan et de son développement ; notons ici que ce plan constituait un exemple parfait de mégalomane et que cinq ans plus tard, ce genre de proposition a singulièrement disparu.

Mais qu'en est-il actuellement de la politique — préventive ? — à l'endroit du chômage des jeunes ? Ni l'État ni les mouvements sociaux ne se situent par rapport à une approche globale du problème qui induirait un changement. Ce qui domine, c'est le choix et l'acceptation d'une politique socio-économique orientée vers une restructuration des relations des forces sociales existantes, tant dans la production que dans la distribution. Ceci implique une prévention principalement tournée vers les groupes présentant des problèmes ou des risques ; dans la mesure où l'État suppose qu'une politique uni-

latérale de restauration du rendement finira par créer, à la longue, une nouvelle forme de vie fondée sur la responsabilité personnelle et l'initiative privée, il redevient mégalomane.

Quelle est sa politique ? Si la politique menée à l'égard du chômage des jeunes est très récente et si elle a été caractérisée par une succession de mesures peu cohérentes, on peut néanmoins y déceler quelques lignes directrices. En *premier lieu* — et de manière prédominante — ces mesures ont favorisé les possibilités de formation et l'allongement de la scolarité. Une proposition, actuellement en discussion, tend à réorganiser l'enseignement professionnel pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans, notamment en l'adaptant mieux aux qualifications demandées dans la vie professionnelle. Cependant, sa réalisation ne peut provisoirement être envisagée en raison de difficultés et du coût trop élevé de l'opération. En *second lieu*, l'attention a spécialement porté, dans les années 79-82, sur une politique de marché du travail spécifique, orientée vers les jeunes. Cette politique fait actuellement partie de la politique plus générale de création d'emplois ; ce qui signifie qu'il ne se fait pratiquement rien puisque la possibilité de travailler sans perdre les allocations de chômage est limitée, selon une réglementation spécifique pour les jeunes. Il sera intéressant d'en raconter les tribulations : elles sont exemplaires de la portée donnée à la prévention du chômage de ceux-ci.

Mais avant d'en faire l'analyse, voyons d'abord la *troisième ligne directrice* de la politique de prévention. Ces deux dernières années, l'État a mené une politique de revenus vis-à-vis des jeunes : leur salaire a diminué ; les allocations pour les jeunes âgés de 16-17 ans ont été supprimées ; jusqu'à 23 ans, les jeunes, après avoir touché une allocation de chômage pendant six

mois, sont pris en charge par le régime d'assistance. Le raisonnement qui sous-tend cette politique est que les jeunes doivent, eux aussi, supporter une part de la diminution générale des revenus, qu'ils sont moins habitués à un niveau de revenu élevé étant donné qu'ils ont de moins lourdes obligations financières. De plus, la diminution de leurs salaires signifie qu'ils occupent une meilleure position concurrentielle sur le marché de l'emploi. Pour défendre la suppression des allocations, on avance également l'argument selon lequel cette économie permettra de financer des mesures de lutte contre le chômage des jeunes (en l'occurrence, des mesures favorisant la formation). Nous reviendrons plus loin sur les conséquences de cette politique ; venons-en à présent — à partir d'un exemple — à la politique relative au marché du travail et à la création d'emplois.



Les limites d'une expérimentation

Les mesures relatives au marché du travail ont été de trois ordres :

- les mesures favorisant le placement (subsidiation des charges salariales...);
- les mesures augmentant les possibilités d'emploi (emplois temporaires);
- les projets de travail expérimentaux pour jeunes (« de eksperimentele arbeidsprojecten voor

jongereren » désignés, dans la suite du texte, sous l'abréviation « eaj »).

C'est de cette dernière mesure que nous allons parler. Les « eaj » sont nées, en 1978, de l'initiative d'organisations de jeunes syndiqués qui, insatisfaits de la politique gouvernementale, lancèrent un Plan de travail des jeunes. Sur la base du principe simple qu'il ne manque pas de travail à effectuer dans la société si l'on considère les besoins sociaux insatisfaits (projets de construction, transports publics, enseignement, économies d'énergie...), le plan revendiquait une extension de la production prise en charge par l'État. En bref, avec l'argent du secteur collectif, il fallait stimuler la production au profit du secteur collectif. En 1979, le gouvernement accepta la philosophie de ce plan et mit en place un système de subvention des « eaj ». L'objectif était de subsidier les projets pendant une période ne dépassant pas quatre ans ; ils devaient ensuite pouvoir se suffire à eux-mêmes. Les projets devaient être ouverts à tous les jeunes chômeurs de moins de 27 ans, amener la création d'emplois, permettre de réaliser un travail socialement significatif et comporter un élément de formation. Conditions sine qua non, les projets « eaj » ne devaient pas porter atteinte aux positions concurrentielles existantes.

Il apparut bien vite que les règles régissant les « eaj » étaient un « compromis imposé ». La portée des projets fut limitée par la clause de « non-concurrence » par rapport aux entreprises existantes ; les intérêts particuliers prirent rapidement le dessus. Les organisations d'employeurs prirent position contre de nombreux projets ou leur imposèrent des limitations si strictes qu'ils ne purent démarrer. Les syndicats se montrèrent peu coopératifs, protégeant les emplois existants. L'État a soutenu la position des deux partenaires sur le



plus conservateurs apportèrent leur soutien aux « eaj », pensant qu'elles permettraient une intégration politique et sociale des jeunes chômeurs. Les groupes et les partis progressistes voyaient pour les « eaj » la possibilité de jouer un rôle dans la répartition différente des biens et des services et de promouvoir une autre orientation de la production.

Dans ce contexte, le compromis entre les jeunes syndiqués et l'État put être mis en place, compromis qui se révéla très fragile parce que les « eaj » provoquèrent trop de discussions sur les rapports économiques existants. Si l'État, pour des raisons de légitimité, n'a pas rejeté complètement l'expérience des « eaj », la révision de leur statut les inclut dans une politique orientée vers le rétablissement du secteur du marché et la réaffirmation de la discipline du travail ; ceci au moyen de mesures qui, via le recyclage, la formation complémentaire, la nouvelle formation, l'allongement de la scolarité, le travail socio-culturel pour chômeurs, l'information, etc., sortent momentanément le chômeur de l'ennui et du sentiment d'inutilité, mais maintiennent l'orientation des expériences « eaj » dans une logique d'« existence sans travail ».



Ne perdons pas courage

Il n'est donc pas question d'une politique de prévention du chômage des jeunes, l'État semblant accepter leur chômage comme un fait inéluctable. Que font les jeunes chômeurs eux-mêmes pour éviter leur exclusion ? Les formes d'activité les plus connues sont celles qui correspondent soit à un travail bénévole, soit à un travail avec maintien des allocations. Si de nombreuses initiatives bénévoles se sont développées à partir de la création de toutes sortes de petites entreprises et de collectifs dont on espère qu'ils deviendront à la longue rentables, c'est le travail avec maintien des allocations qui est dominant. Ici aussi surgit le risque de fausser la concurrence. La position officielle de l'État est que l'argent des allocations ne peut être utilisé pour créer des emplois. À noter que les projets où les allocataires peuvent travailler tout en gardant leurs allocations sont principalement soutenus localement. Le risque n'est évidemment pas négligeable de voir ces projets, utilisant des travailleurs au moindre coût, combler les vides laissés par une politique d'économie et de restriction au plan des services collectifs. Cette politique comporte cependant un aspect de prévention : en effet, les jeunes chômeurs contrecarrent partiellement leur propre exclusion. Il est évident que des groupes importants de jeunes chômeurs manquent de moyens sociaux pour s'organiser

146 marché du travail et limité toujours davantage la portée des « eaj ». Il est actuellement stipulé que les « eaj » doivent s'aligner sur le secteur du marché en ce qui concerne les emplois stables. Elles sont donc devenues beaucoup plus dépendantes de l'autorisation des organisations d'employeurs et de travailleurs. Par là-même, a disparu l'intention initiale de produire des biens et des services collectifs avec l'argent de la collectivité. De plus, dans le secteur quaternaire, les « eaj » ne peuvent créer d'emplois stables ; le groupe concerné par un projet doit être limité à de jeunes chômeurs de moins de 23 ans et comptant plus de neuf mois de chômage. Ces limites impliquent alors que les « eaj » deviennent, dans ce secteur, des sortes d'entreprises d'apprentissage combinant acquisition d'expérience, formation et transition.

Cette évolution illustre bien la manière dont une réglementation générale, destinée à prévenir l'exclusion de jeunes chômeurs, se révèle politiquement irréaliste et débouche finalement sur une action très limitée, visant des groupes spécifiques. L'arrière-plan de cette évolution peut être analysé comme suit : à l'époque où le plan de travail des jeunes fut proposé, l'État lui-même n'avait guère de politique de lutte contre le chômage croissant des jeunes, et sous-estimait le risque de désintégration sociale. Les organisations et les partis les

eux-mêmes. Ils restent donc prisonniers du circuit qui, depuis la nuit des temps, lie une formation de niveau inférieur à un travail non qualifié et à une position instable sur le marché du travail. La diminution des salaires des jeunes et la suppression des allocations les font dépendre davantage encore des vicissitudes du marché de l'emploi et du milieu social qui est souvent lui-même fortement marqué par la diminution des possibilités de travail et de revenu. En fait, il ne reste guère au groupe le plus jeune — celui des 16-17 ans — qu'à accepter une « place de parking » dans les écoles. La politique de l'État semble principalement avoir pour but de retarder le plus possible l'entrée des jeunes sur le marché du travail en rendant l'abandon des études financièrement peu séduisant ou impossible du fait du retrait des allocations.

De nouvelles actions de prévention se développent actuellement dans ce contexte. Elles sont incontestablement destinées à ce groupe de jeunes parqués, soit dans l'enseignement inférieur prolongé, soit dans l'enseignement professionnel, et qui arrivent sur le marché de l'emploi avec une très faible préparation à la vie active. L'Office de l'emploi est donc amené, quand ces jeunes quittent l'école et cherchent un emploi, à leur fournir accompagnement, information et « training ». Les parents et les enseignants sont incités à lancer des activités qui poussent les jeunes à devenir des acteurs utiles dans la société. L'information donnée vise à stimuler la recherche d'emploi. Enfin, l'école elle-même doit être rendue attrayante pour inciter (à nouveau ?) les jeunes à l'étude et sauvegarder la possibilité d'une formation ultérieure et, par là, les chances de trouver un emploi.

Un tel programme de prévention n'est plus destiné à prévenir le chômage des jeunes, mais à éviter leur chômage *prolongé* car il res-

sort des enquêtes que c'est dans ce cas que surgissent la plupart des problèmes. Il est clair qu'une pareille approche de la prévention s'intègre dans le schéma classique de contrôle et de mobilisation des individus en vue de répondre aux codes et aux normes en vigueur. Une enquête portant sur les conséquences psycho-sociales du chômage, réalisée pour définir les groupes à risques, a été utilisée ensuite pour justifier des mesures de protection sur la base du constat que, si rien n'est fait pour ces groupes vulnérables, ils tombent dans la misère psychique.



Conclusions

Les Pays-Bas ont donc été caractérisés par une situation particulière en ce qui concerne la prévention : elle a d'abord été conçue par les travailleurs sociaux progressistes comme une activité pouvant déboucher sur une révolution sociale. Cette situation — temporaire — s'explique par une coalition — temporaire — entre l'État, qui essayait de promouvoir le bien-être de ses citoyens, et les mouvements sociaux dont les exigences furent satisfaites assez rapidement. Cette coalition n'était cependant possible qu'à une condition : que l'essor économique permette la mise en place d'un État-providence, tant au point de vue social qu'au point de vue culturel. Les limites du programme de prévention « ne pas adapter mais chan-

ger » étaient définies par là-même : en premier lieu, la nécessité d'une croissance économique basée sur des rapports de production capitalistes ; en deuxième lieu, le compromis entre le capital et le travail constitutif de l'État-providence et qui, par sa nature même, limite la portée de processus ayant pour objectif la démocratisation et la participation.

L'explication de cette coalition temporaire comme possibilité extra-historique nous a permis de mettre en évidence la conception mégalomane de la prévention. Nous parlons de mégalomanie parce que, d'une part, le modèle de politisation développé s'est, dans la pratique quotidienne, enlisé dans des activités parcellaires, spécifiques, limitées et accessibles à des groupes sociaux particuliers ; et d'autre part, parce que cette pratique a été insuffisamment analysée en termes de conditions sociales permettant la politisation ; en effet, si le modèle de politisation a supposé des relations sociales, territoriales, historiques à l'intérieur desquelles une autonomie à petite échelle était possible, il n'a absolument pas tenu compte des caractères de la société moderne tels que l'ampleur des phénomènes, leur imprévisibilité, la fragmentation sociale qui les accompagne. Il fut ainsi fait appel à des processus individuels et collectifs de solidarité et d'action qui ne pouvaient pas se transformer en réalité sociale. La conséquence fut que les formes d'individualité et les systèmes de protection et d'assistance se renforçèrent.

Par ailleurs, par sa négation des limites politiques, la conception mégalomane de la prévention n'a pas permis aux assistés sociaux de se défendre contre une politique conservatrice de restructuration. À preuve, la politique menée à l'endroit du chômage des jeunes. Les développements dans ce domaine montraient clairement que la prévention du chômage exigeait une

148 approche s'opposant à la logique des rapports de production capitalistes. La tentative de briser cette logique par la proposition d'un Plan de travail pour les jeunes a eu quelque succès au départ grâce à une coalition très temporaire entre l'État et les jeunes, mais elle a échoué assez rapidement. Les initiatives, nombreuses mais de faible envergure, pour créer soi-même du travail, se sont heurtées aux conditions de concurrence et au principe suivant lequel les moyens collectifs (ici, les allocations) ne peuvent être utilisés pour mettre en place une production au niveau du marché.

Les activités de prévention, dans le domaine du chômage des jeunes, s'orientent donc de plus en plus vers des groupes à risques qui subiront le plus durement les conséquences de ce chômage. La prévention peut alors être décrite en termes de lutte classique contre l'asociabilité : il s'agit de maintenir, à son niveau, l'orientation vers les normes et codes qui découlent d'un marché du travail capitaliste.

Ainsi, la dislocation de la coalition temporaire entre l'État et les travailleurs sociaux progressistes a signifié la fin des conceptions mégalomanes de la prévention. Elles sont remplacées aujourd'hui par une approche plus classique en termes de groupes à risques. Si la crise détermine des changements, elle ordonne aussi des adaptations...

Willibrord de Graaf
Psychologue
Collaborateur scientifique de
l'Institut de psychologie du
développement de l'Université
d'Utrecht
(Traduction de M^{me} Fernande
de Pierpont)

Bibliographie

- Werkgroep Preventie — GVO Nijmegen ; « *Tijd zat* » ; Nijmegen, uitgave GG en GD, 1983.
- Themanummer « Jeugdwerkloosheid » ; Jeugd en samenleving, 13e jrg, nr 516, juni 1983.
- Bosma, H., Gerrits, R. ; *Adolescenten en de economische recessie*, Groningen, nov. 1983, uitgave Vakgroep Ontwikkelingspsychologie.
- Gerardts, F.M. ; Preventie voor Jeugdigen in de ambulante 992. *Maandblad voor Geestelijke Volksgezondheid*, nov. 1979.
- Pinxten, L. ; Hulpverlening aan werklozen. *Tijdschrift voor Apologie*, vol. 12, nr 1.
- Schrammeyer, F. (red.) ; *Onbegonnen werk ; jeugdwerkloosheid en 992* ; Deventer, van Loghem Slaterus, 1981.
- de Vringer, R. ; Jeugdwerkloosheid vergt een ander bestek ; *Jeugd en Samenleving*, 9e jrg, 109, 1979.
- Goudsiaan, B. ; *Het proces van werkloosheid, een literatuuronderzoek*. Rijksuniversiteit Leiden, 1978.
- Roberts, K. e.a. ; Out of School Youth in High-Unemployment Areas: an empirical investigation ; *British Journal of Guidance and Counseling*, 10 (1981).
- Braun, F. ; Youth Employment in West-Germany, the psycho-social aspect ; *Research in Education*, 1979, nr 21.
- Van Puffelen, F. en Van Dijk, B. ; *Schoolverlaters een jaar gevolgd*. Stichting voor Economisch Onderzoek, U.V.A., Amsterdam, 1983.
- Castel, R. ; *La Gestion des risques*, Paris, Minuit, 1981.